



Municipalité de Saint-Louis

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité et conformément à l'article 1007 *C.M.*,

QUE suite à l'adoption du budget pour l'année 2021 et à la dernière imposition, le rôle général de perception est complété et déposé à mon bureau. L'envoi des comptes de taxes sera fait dans le délai imparti, à toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des dites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Fait et signé à Saint-Louis, ce 4^e jour du mois de février 2021.

Pascale Dalcourt,
directrice générale

Certificat de publication

(Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil à 16h30, le 4 jour de février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour de février 2021.

Pascale Dalcourt,
directrice générale et secrétaire-trésorière